



S'IMPLANTER AU ROYAUME-UNI

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

MENZIES
BRIGHTER THINKING



THE GLOBAL ADVISORY
AND ACCOUNTING NETWORK



EXPANSION INTERNATIONALE

Votre implantation au Royaume-Uni pourrait être votre première aventure en dehors de votre pays d'origine, ou la prochaine étape d'un plan d'expansion plus vaste, et nous savons que cette transition peut s'avérer difficile. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons une solution unique pour vous guider tout au long de ce parcours et faire du Royaume-Uni un endroit idéal pour le développement de votre entreprise.

Chez Menzies, nous accompagnons nos clients de secteurs variés grâce à nos équipes de spécialistes qui vous aideront à développer vos activités sur le territoire britannique. De plus, notre French Desk est complétée par des interlocuteurs parlant couramment le français.

Nous agissons en tant que véritable partenaire tout au long de votre parcours, et nous nous efforçons de rendre votre implantation et votre activité au Royaume-Uni aussi simple et fiscalement efficace que possible.

Nous travaillerons en étroite collaboration avec vous pour vous fournir un service complet et continu, depuis le choix du type de personnalité juridique le plus adapté jusqu'à la création de l'entreprise au Royaume Uni, en passant par la prise en charge des exigences réglementaires. En cours de route, notre équipe vous fera des recommandations grâce à leur connaissance du terrain, concernant des sujets allant de la rémunération et des avantages en nature, à la mise en relation avec des contacts locaux au niveau des assurances, des banques et des besoins en matière d'immobilier.

LE ROYAUME-UNI ET LA FRANCE

Les relations commerciales entre le Royaume-Uni et la France sont étroites et solides. La proximité géographique fait de la France un marché important pour les entreprises britanniques, sans compter que plus de 250 000 citoyens français vivent dans la seule ville de Londres. Inversement, le Royaume-Uni est l'un des principaux importateurs de produits français et offre aux entreprises françaises un certain nombre d'opportunités d'expansion.

Dans la plupart des cas, s'implanter au Royaume-Uni et établir une société est une tâche administrative moins lourde qu'en France. Une société britannique peut être créée très rapidement (en quelques jours dans certaines circonstances) et les coûts sont typiquement inférieurs à ceux d'une société française équivalente. Il existe également un certain nombre d'exigences auxquelles il faut être attentif avant de faire des affaires au Royaume-Uni, qui diffèrent de la réglementation française. Par exemple, contrairement à la France, il n'est pas nécessaire d'avoir un compte bancaire créé lors de la constitution de la société pour déposer le capital social, mais un compte bancaire britannique sera généralement nécessaire pour verser les cotisations obligatoires aux régimes de retraite de vos employés.

Nous sommes conscients que l'implantation dans un nouveau pays peut être intimidante, notamment en raison des différences de réglementation, de culture et, bien sûr, de la distance. Cependant, notre équipe d'experts dévoués est là pour vous aider. Grâce à notre expertise en interne, à l'étendue de nos services et à notre réseau de contacts professionnels francophones, nous serons en mesure de vous soutenir dans votre expansion au Royaume-Uni et dissiper toute inquiétude que vous pourriez avoir concernant la gestion de votre entreprise britannique. Nous agissons comme un véritable partenaire et vous accompagneront dans cette aventure passionnante.



POURQUOI LE ROYAUME-UNI ?

Le Royaume-Uni est au cœur du commerce international depuis des siècles. Ceci remonte à l'époque de la navigation et de l'exploration, et du développement des principales routes commerciales. Le monde d'aujourd'hui évolue rapidement et est rendu plus petit grâce aux communications électroniques et aux voyages, mais le Royaume-Uni demeure à l'avant-garde du commerce et des affaires ; il constitue une porte d'entrée et de sortie essentielle pour l'Europe et le reste du monde.

GÉOGRAPHIE

La localisation du Royaume-Uni en fait un noyau central entre les marchés mondiaux principaux, renforçant ainsi son rôle de pôle international incontournable. Son positionnement stratégique permet aux entreprises d'opérer efficacement sur plusieurs fuseaux horaires, d'accéder aux marchés internationaux et de bénéficier d'importantes routes commerciales.

POPULATION

La population britannique contribue au développement des affaires internationales en fournissant une main-d'œuvre qualifiée, diverse et très mobile, tout en favorisant un environnement propice à l'innovation et en offrant un vaste marché de consommation. Le caractère multiculturel du Royaume-Uni, combiné avec ses solides institutions éducationnelles et à son environnement politique favorable aux entreprises, en fait un lieu idéal pour l'expansion et la collaboration internationale. Tout ceci crée un écosystème dynamique où les entreprises peuvent prospérer dans un contexte mondial.

IMPÔTS

L'impôt sur les sociétés varie de 19 % à 25 %. Ce système fiscal mature doté d'un réseau de conventions fiscales et d'accords commerciaux mondiaux, permettant de clarifier les accords transfrontaliers.

TRANSPORTS

Principaux aéroports:

Londres Gatwick, Londres Heathrow

Principaux ports:

Felixstowe, Southampton, London Gateway, Liverpool

Autres connections:

Eurostar, avec des correspondances vers Paris, Bruxelles, Amsterdam, Rotterdam



CREATION D'UNE SUCCURSALE OU D'UNE FILIALE ?

Nous pouvons vous aider à identifier le type de personnalité juridique qui conviendrait le mieux pour votre implantation au Royaume-Uni, en prenant en compte vos ambitions, vos futures employés et bureaux. Selon notre expérience, la plupart des entreprises choisissent de créer une société à responsabilité limitée (« limited company »), mais nous pouvons discuter avec vous des avantages et des inconvénients des différentes options disponibles.

MODÈLE OPÉRATIONNEL

Que vous souhaitiez explorer les options qui s'offrent à vous ou que vous ayez déjà réfléchi au modèle opérationnel de votre entreprise au Royaume-Uni, notre équipe internationale expérimentée est très bien placée pour approfondir la question avec vous, discuter des différences entre chaque modèle (par exemple, modèle standard ou modèle de coûts majorés) et veiller à ce que votre implantation au Royaume-Uni soit efficace et corresponde le mieux possible à vos objectifs.

SOCIAL

Que vous recherchiez du personnel au Royaume-Uni ou que vous utilisiez votre équipe existante, Menzies fournit une solution complète pour toutes les questions liées au social. Nous serions ravis de vous mettre en relation avec des experts locaux pour vous accompagner si besoin, par exemple avec vos demandes de visa ou pour vous aider à trouver une propriété.

Nous pouvons vous accompagner dans les domaines suivants :

- Conseil en matière de mobilité mondiale ;
- Fonctionnement du service de paie au Royaume-Uni ;
- Adhésion automatique (aide à la retraite) ;
- Avantages en nature :- conseils et soutien, mutuelle, salle de sport, etc. ;
- Bon de souscription pour les employés ;
- Contrats de travail britanniques (adaptés aux règles britanniques) ;
- Guide de l'employé (ou mini guide, généralement recommandé lorsque vous avez moins de 5 employés) ;
- Déclarations de revenus personnelles pour vos administrateurs et employés, le cas échéant.

TVA

La constitution d'une société ou d'une succursale peut se faire rapidement, toutefois la souscription au régime de la TVA peut prendre quelques semaines avant d'être approuvé par les autorités britanniques.

Même si vous êtes une entité britannique « non établie », nous pouvons vous aider avec votre demande de souscription. Dans le cadre de cet exercice, il est important de pouvoir démontrer votre intention de développer votre activité au Royaume-Uni.

Cela peut signifier que vous devez joindre à votre demande des preuves des commandes reçues. Nous disposons d'une équipe TVA spécialiste qui vous accompagnera tout au long de ce processus.

DROITS DE DOUANE

Si vous n'avez pas encore trouvé votre partenaire en matière de transport et de logistique, ou si vous avez besoin d'aide au niveau des taxes douanières, nous serions ravis de vous mettre en relation avec certains de nos contacts.

ASSURANCE

L'assurance doit figurer sur votre checklist lorsque vous vous installez au Royaume-Uni. Même si vous n'avez pas de biens ou d'équipements et que vos ventes sont, initialement, minimales. Si vous avez des employés, vous avez l'obligation de souscrire à une assurance par exemple. Nous pouvons vous mettre en contact avec des assureurs locaux pour vous aider, bien que nous suggérons à nos clients qu'ils s'adressent d'abord à leur assureur international.

IMMOBILIER

La localisation est importante pour toute entreprise, et nous pouvons conseiller sur les zones appropriées, des parcs technologiques locaux aux emplacements à forte fréquentation pour les détaillants.

Si vous n'avez pas besoin de locaux (soit parce que vous n'avez pas d'employés, soit parce qu'ils font du télétravail), nous pouvons vous aider à satisfaire l'obligation d'avoir un siège social au Royaume-Uni en vous proposant nos adresses de Heathrow ou de Londres comme siège social au Royaume-Uni.

Nous ne pouvons pas offrir de bureaux équipés dans nos locaux, mais des salles de réunion peuvent être utilisées sur demande. Nous pouvons vous mettre en relation avec des agents immobiliers locaux qui pourront vous donner une indication des coûts si vous souhaitez louer des bureaux.



COMPTE BANCAIRE

Que vous exploitiez une société ou une succursale au Royaume-Uni, il est recommandé (mais pas obligatoire) d'ouvrir un compte bancaire réservé à l'entreprise britannique.

Cela permet d'identifier séparément toutes les transactions britanniques et de les simplifier en amont de la liasse fiscale. En particulier si les autorités britanniques décident de procéder à une enquête fiscale.

Nous savons que l'ouverture d'un compte bancaire au Royaume-Uni peut s'avérer difficile pour les entreprises contrôlées depuis l'étranger, en particulier lorsqu'elles n'ont pas de siège au Royaume-Uni ou que leurs directeurs sont basés à l'international.

Les exigences de la banque en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (KYC) sont détaillées et nous pouvons vous aider à remplir les formalités administratives importantes qui en découlent.

Nous pouvons vous mettre en relation avec nos contacts aux seins des banques britanniques principales, bien que nos clients s'adressent souvent d'abord à leur banque actuelle.

IMPÔTS

En plus de la TVA et des charges sociales, une société ou une succursale britannique devra préparer une déclaration d'impôts et soumettre une déclaration CT600. Celle-ci est préparée en même temps que les états financiers statutaires.

Nos spécialistes en fiscalité internationale peuvent travailler avec vous pour discuter des exigences transfrontalières et des prix de transfert.

L'impôt sur les sociétés est généralement payable neuf mois après la fin de l'année, mais, pour les grands groupes, il peut être nécessaire de payer l'impôt sur les sociétés par acomptes provisionnels.

JURIDIQUE

En plus des domaines évoqués précédemment, une présence au Royaume-Uni engendrera également plusieurs obligations légales. Trois aspects clés sont à prendre en compte :

1

DROIT SOCIAL

Les employés sont tenus d'avoir des contrats de travail conformes à la loi, qui spécifient le salaire, le droit aux congés, la retraite, etc... Il est également de coutume pour les entreprises britanniques de disposer d'un guide de l'employé (ou d'un mini-guide, si le nombre d'employés est inférieur à 5) énonçant les règles de l'entreprise dans des domaines tels que la santé et la sécurité, la protection des données, l'égalité des chances et les règles et procédures disciplinaires. Nous disposons d'une équipe interne spécialiste en ressources humaines qui peut vous accompagner tout au long de cette mise en place.

2

SERVICES DE SECRÉTARIAT D'ENTREPRISE (DROIT DES SOCIÉTÉS)

Chaque entreprise doit tenir des registres statutaires et présenter plusieurs déclarations aux archives publiques de la Companies House (registre du commerce et des sociétés britannique). Le non-respect de cette obligation peut entraîner des poursuites judiciaires à l'encontre des administrateurs. En cas de changements d'administrateurs, d'actionnaires, ou de la structure du groupe plus généralement, ceux-ci doivent être documentés et déclarés en bonne et due forme. Nous disposons d'une équipe qui peut fournir ce service et veiller à ce que vous restiez en conformité pour un montant annuel fixe.

3

IMMOBILIER ET AUTRES QUESTIONS JURIDIQUES

Pour d'autres questions juridiques, nous pouvons vous mettre en relation avec des avocats britanniques, selon vos besoins.



ACCOMPAGNEMENT COMPTABLE

Entreprise

Toutes les entreprises britanniques sont tenues de soumettre leurs états financiers statutaires auprès de la Companies House. La date limite est généralement fixée à 9 mois après la fin de l'exercice. Quelle que soit la taille de la société britannique, celle-ci peut être tenue d'avoir un audit de ses états financiers de manière indépendante lorsque le groupe excède une certaine taille. Nous pouvons vous aider à préparer les états financiers et à déterminer s'il existe des exigences en matière d'audit.

Succursale

Toute succursale située au Royaume-Uni est tenue de soumettre les états financiers de la société étrangère auprès de la Companies House. C'est le cas même si ces états financiers ne sont pas publiés dans son pays d'origine. C'est l'une des principales raisons pour laquelle les entreprises étrangères ont tendance à créer et à exploiter une société britannique plutôt qu'une succursale. Les succursales peuvent avoir des difficultés à obtenir certaines assurances auprès des assureurs britanniques, et, par conséquent, si vous envisagez d'employer des salariés britanniques, la création d'une succursale peut s'avérer difficile.

Externalisation comptable

Nous sommes en mesure de fournir une solution complète, en conservant pour vous les documents comptables relatifs aux opérations au Royaume-Uni. Cette option est très demandée étant donné que les déclarations de TVA doivent typiquement être préparées tous les trimestres et que les logiciels comptables étrangers ne sont pas nécessairement adaptés pour se connecter directement aux systèmes des autorités fiscales britannique, ce qui est maintenant une obligation. Nous pouvons également maintenir les comptes des opérations britanniques dans votre propre logiciel comptable si vous le souhaitez. Notre équipe spécialisée dans l'externalisation comptable se fera un plaisir de discuter de vos besoins et de vous donner une estimation des coûts.

EXPANSION ?

Une fois votre entreprise établie au Royaume-Uni, vous souhaitez peut-être desservir l'Europe par l'intermédiaire de votre entreprise britannique, ou créer d'autres filiales à l'international. En tant que membre de HLB International, nous pouvons vous proposer une solution commune pour vous accompagner dans votre expansion.



RÉSEAU HLB

Nous pouvons proposer une gamme complète de services internationaux, et ce, à l'échelle mondiale. C'est là que notre adhésion à HLB International entre en jeu.

Classé parmi les 10 premiers réseaux comptables internationaux, ce réseau dynamique et en pleine croissance de cabinets comptables et de conseillers d'entreprise accompagne ses clients par l'intermédiaire de ses cabinets membres dans plus de 150 pays.

En tant que plus grand cabinet membre de HLB au Royaume-Uni, nous proposons une gamme complète de services, tant pour les entreprises que pour les particuliers.

De nombreuses entreprises et marques internationales établissent des filiales au Royaume-Uni. Avec des bureaux situés dans le centre de Londres ainsi qu'aux principales portes d'entrée internationales du Royaume-Uni (Heathrow, Gatwick et Southampton), nous sommes idéalement placés pour vous apporter le soutien personnel dont vous avez besoin pour établir des opérations fructueuses au Royaume-Uni.

CONTACTEZ-NOUS

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serions ravis de vous conseiller et de vous aider à répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir concernant l'implantation de votre entreprise au Royaume-Uni.



David Jones

Directeur

djones@menzies.co.uk

+44 (0)3309 129630

menzies.co.uk

À PROPOS DE MENZIES

Menzies est un cabinet britannique de conseil et d'expertise comptable de premier plan et d'envergure internationale. Nous nous concentrons sur l'optimisation financière, opérationnelle et stratégique des activités de nos clients. Fondé en 1912, Menzies a son siège social à Londres et dispose de bureaux régionaux dans tout le Royaume-Uni. Nous employons plus de 700 conseillers et collaborateurs dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, de la comptabilité, de la planification financière et des conseils spécialisés.

Nos clients sont majoritairement des entreprises privées de taille moyenne et grande, des organisations à but non lucratif ainsi que des particuliers, présents au Royaume-Uni ou à l'international sur les principaux marchés.

En affaires, nous savons que les relations sont essentielles. C'est pourquoi nous adoptons une approche concentrée sur nos associés, fondée sur l'empathie et la compréhension. Nous utilisons notre expérience afin de poser les bonnes questions, souvent difficiles, pour définir précisément vos aspirations, vous aider à avoir une vision globale et afin d'identifier de nouvelles opportunités. Tout cela fait partie de notre méthodologie « Brighter Thinking » conçue pour vous donner plus de confiance et de certitude face à une complexité croissante.

NOS BUREAUX

- | | |
|---------------|---------------|
| 📍 Londres | 📍 Heathrow |
| 📍 Woking | 📍 Solent |
| 📍 Cardiff | 📍 Stevenage |
| 📍 Leatherhead | 📍 Farnborough |

NOTRE EXPERTISE SECTORIELLE

Notre expertise sectorielle distingue notre offre et nos services. Nos équipes d'experts travaillent en étroite collaboration pour réaliser une multitude de projets de conseil en affaires ou fiscalité, en plus des prestations de premier plan en matière d'audit et de conformité réalisées pour des clients britanniques et internationaux. Nos équipes sectorielles couvrent :

- Commerce de détail et de gros
- Technologie
- Transport et logistique
- Immobilier et construction
- Industrie manufacturière
- Hôtellerie et loisirs
- Recrutement
- Organismes caritatifs et à but non lucratif
- Services financiers
- Services juridiques



NOS PRESTATIONS

AUDIT	FISCALITÉ	GESTION DE PATRIMOINE	SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT EXTERNALISÉS	CONSEIL SPÉCIALISÉ
Audits spécialisés	Grandes entreprises et international	Gestion financière	Comptabilité annuelle	Transactionnel (Deals)
Assurance interne	Fiscalité des entreprises	Protection des particuliers et des entreprises	Bookkeeping	Redressement d'entreprise
	Clientèle privée	Gestion de patrimoine et de l'héritage	Social	Expertises et évaluations
			Services RH	Consulting
			Secrétariat d'entreprise (droit des entreprises)	

Ce document a été préparé à titre indicatif et d'information uniquement. Il ne contient pas de conseils. Menzies LLP ne peut être tenu responsable en cas de perte résultant d'une action sur la base de tout élément contenu dans cette publication.

MENZIES

BRIGHTER THINKING

Menzies LLP is a limited liability partnership registered in England and Wales with registered number No. OC336077. It is registered to carry on audit work in the UK; regulated for a range of investment business activities; and licensed to carry out the reserved legal activity of non-contentious probate in England and Wales by the Institute of Chartered Accountants in England and Wales. A list of the members of Menzies LLP is open to inspection at its registered office, 4th Floor, 95 Gresham Street, London, EC2V 7AB.

This document has been prepared as a guide and is for information purposes only. It is not intended as advice. No responsibility can be accepted by Menzies LLP for any loss from acting or refraining from acting as a result of any material in this publication.

Our Privacy Notice and Standard Terms of Business are available at:
www.menzies.co.uk/gdpr-data-protection-legal
